Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212200604-20260306-VOTETAUX2026-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT BRIEUC
COMMUNE DE GAUSSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 30/01/2026
Date d'Affichage : 30/01/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13 PETIT Laetitia donne pouvoir à Julien KEROMEST

L'an deux mil vingt-six, le 6 Mars, à 15 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme MICHEL Arlette, Maire

Etaient présents : MICHEL Arlette, Maire,
BEUREL Pierrick., KEROMEST Julien, GROSSET Caroline, Adjoints,
DUPONT Hélène, LE GUELVOUT Marylène, CARRO Marylène, TANGUY Pierre, DIBOU Jonas, MERCIER Elodie, RENAULT Régis, RAULT Hyacinthe

Absente excusée : PETIT Laetitia,
Absent : PRAT Maxime

Laetitia donne pouvoir à Julien KEROMEST

Secrétaire : Pierrick BEUREL

OBJET : **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, soit :

- Taxe Foncière (bâti) : 35.96 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 67.28 %
- Taxe Habitation RS 14.39 %

Fait les jour, mois et an susdits
Certifié exécutoire le

Mme Arlette MICHEL, MAIRE

